



# COMMUNIQUE

Paris, le 2 juillet 2009

Les propos du Président de la République tenus au cours d'une table ronde sur l'avenir du quartier de La Défense laissent place à plusieurs interprétations possibles quant à sa vision de l'avenir de la RATP comme entreprise publique nationale de service public et portent atteinte au sens du service public de la RATP comme au professionnalisme et au savoir-faire des 46 000 agents qui la composent et qui assurent chaque jour 10 Millions de voyages !

En disant qu'un « *nouveau règlement européen met la RATP devant un choix : soit la RATP devient une régie locale soit elle devient une véritable entreprise de service public. Pour moi c'est la deuxième option qui est en cause* ». Par ces propos, le Président « omet » de préciser que ce nouveau règlement européen (*qui entrera en vigueur au 3 décembre 2009*) a été à l'initiative des états, notamment de la France, au travers la « *commission européenne transports* » à l'époque présidée par M.Barrot (*ex président du groupe UMP à l'assemblée nationale*).

**Les missions de service public assurées quotidiennement et de bonne manière par la RATP souffrent d'un désengagement de l'État dans le financement des transports collectifs en Île-De-France depuis plus de 25 ans dont même le premier ministre a dû admettre les effets néfastes, la saturation des réseaux, qui amènent une dégradation significative des conditions de transports que subissent quotidiennement les usagers.**

La RATP, de par son statut d'EPIC (*Entreprise Publique à caractère Industriel et Commercial*), de par le professionnalisme de ses agents est une entreprise moderne. **L'archaïsme se trouve dans les propos du Président pour qui une entreprise qui ne reverse pas ses bénéfices à des actionnaires, mais investit dans son développement a sans doute de quoi surprendre.**

Le statut de la RATP et de son personnel c'est la force de cette grande entreprise publique nationale qui agit quotidiennement et depuis plus de 60 ans au service des Franciliens.

À l'heure où l'avenir des services publics est au cœur des débats, la CGT/RATP s'engage résolument dans la défense des services publics et revendique notamment la création d'un « Pôle public du transport » et d'un « Pôle public financier ». Nous combattons et combattrons toute idée de privatisation : la RATP doit rester publique !

**La CGT/RATP n'est pas sans critiques sur la politique d'entreprise menée à la RATP (visant à se développer à l'international au détriment des usagers franciliens et prônant l'augmentation de la productivité de 2 % par an au minimum, équivalent de plus de 700 postes supprimé par an) comme sur les contraintes fortes que porte le contrat STIF/RATP (limitant la capacité de la RATP à répondre aux besoins des usagers d'Île-De-France).**

**Pour autant, le statut de l'entreprise comme de son personnel sont pour nous des éléments fondamentaux liés à la mission de service public rendu que nous ne laisserons pas remettre en cause !**